



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 188 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AOÛT 2025

Actualité technique

EXTENSION DU SCARABEE JAPONAIS EN EUROPE

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAAF-
SRAL

A partir de ses foyers déjà établis en Italie et en Suisse, le scarabée japonais (*Popillia japonica*), poursuit son essaimage dans d'autres pays européens. Nous avons déjà évoqué le mois dernier les premières captures en France (Alsace).

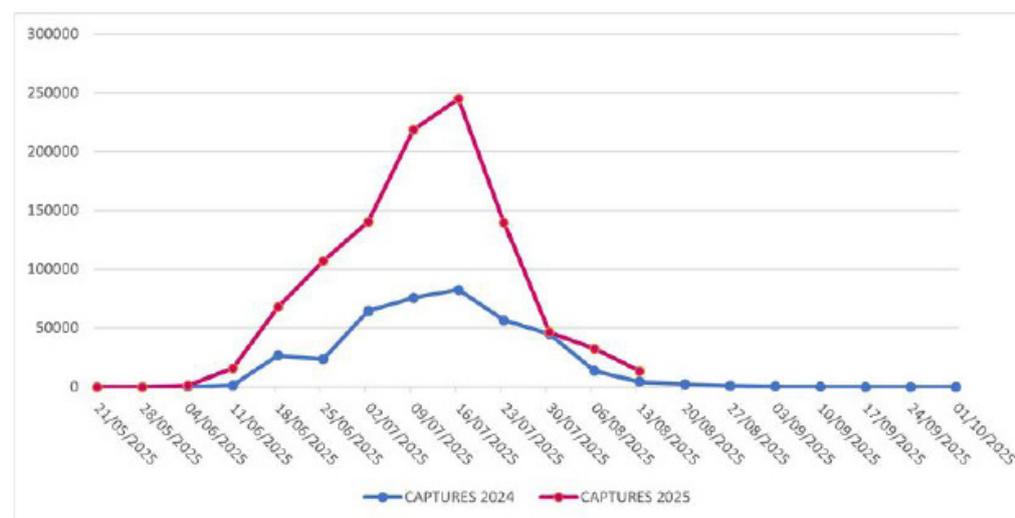
En **Italie**, comme le montre le graphique des captures sur l'ensemble de la Lombardie (page suivante), le vol s'achève après des niveaux de piégeage beaucoup plus élevés que l'an passé. Cette région va financer, à hauteur de plusieurs millions d'euros, des projets d'investissements dans la protection des cultures, en particulier contre ce ravageur, à travers des filets anti-insectes et des équipements spécifiques pour la lutte contre les formes larvaires du coléoptère, tels que des machines pour la distribution de paillis dans les cultures en pots et des dispositifs pour le traitement insecticide du gazon. En 2025, plusieurs nouveaux foyers ont été détectés en Vénétie (région de Venise) ainsi que le long de l'autoroute du Brenner, dans le sud Tyrol, qui remonte vers l'Autriche.

En **Slovénie** voisine, *Popillia japonica* avait été détecté pour la première fois en 2024 dans des pièges à proximité d'aires d'autoroute dans le centre du pays, avec au total 8 captures. En 2025, l'insecte a été retrouvé dans les mêmes secteurs avec déjà 20 captures début juillet.

En **Suisse**, le ravageur était déjà présent dans le canton du Tessin (limitrophe de l'Italie) depuis 2017. Depuis, il a été détecté notamment dans les cantons de Zurich et du Valais en 2023, à Lucerne et à Bâle en 2024. Nombre de ces captures ont eu lieu le long ou à

proximité d'axes de transport (routes et voies ferrées). En 2025, des captures ont pour la première fois été effectuées dans le canton de Vaud (Lausanne) sur des aires d'auto-route. Enfin à Genève, après des détections isolées sur des plantes dans une jardinerie, un foyer a été découvert dans des communes voisines, et à proximité de la France.

Captures de *Popillia japonica* en Lombardie



En **Allemagne**, *Popillia japonica* était jusqu'ici piégé très occasionnellement depuis 2021 près de la gare de Fribourg. Cette année c'est une dizaine d'individus qui avaient déjà été trouvés dans cette zone mi-juillet.

Début juillet 2025, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), autorité sanitaire de **Belgique**, a été informée de la découverte d'un spécimen mort de scarabée japonais dans l'entrepôt d'une entreprise. La découverte a été faite par un employé vigilant. Lors d'une inspection ultérieure sur place, un deuxième scarabée mort a été trouvé parmi des pièces métalliques récemment livrées par une entreprise située dans une zone infectée du nord de l'Italie.

Enfin, en **Espagne**, c'est un particulier, de retour de voyage à Milan, qui a trouvé un scarabée japonais dans sa valise.

Toutes ces situations illustrent bien le caractère dit « auto-stoppeur » de ce ravageur, l'intérêt de la surveillance des grands axes de communication telle que nous la conduisons, et la nécessaire vigilance de tous (professionnels du végétal ou du transport, particuliers) pour la détection précoce.



BILAN DES INTERCEPTIONS ET SUSPICIONS - MAI A JUILLET 2025

Après un premier bilan intermédiaire ce printemps (cf lettre de mai), voici un nouveau point sur :

- les interceptions réalisées à l'importation de végétaux ou produits végétaux, aux postes de contrôle frontaliers de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly, pour cause de présence d'organismes de quarantaine pour l'Union européenne,
- les suspicions d'organismes de quarantaine sur le territoire remontées par des professionnels ou des particuliers.

Interceptions à Roissy

Comme pour la période précédente, ce sont les mouches des fruits exotiques (Té-

phritidés et notamment la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) qui font l'objet du plus grand nombre d'interceptions (voir tableau ci-dessous). La valeur est en hausse aussi pour l'aleurode *Bemisia tabaci* (populations non européennes). A noter également, 69 interceptions de palettes et bois de calage pour absence ou non conformité du marquage NIMP 15 attestant la réalisation d'un traitement (haute température) et par conséquent l'absence d'organisme nuisible.

Type	Organisme nuisible	Fruits	Pays	Nombre détections
Tephritidés	<i>Bactrocera</i> sp.	Mangues <i>Syzigium grandis</i>	Inde – Pakistan - Bangladesh	5
	<i>Ceratitis cosyra</i> ou <i>Ceratitis quinaria</i>	Mangues	Côte d'Ivoire	1
	<i>Anastrepha</i> sp.	Mangues	Mexique - Colombie	6
	<i>Bactrocera dorsalis</i>	Mangues	Mali – Vietnam – Sénégal – Guinée	21
	<i>Bactrocera latifrons</i>	Coriandre longue	Cambodge	1
	<i>Zeugodacus</i> sp.	Melon amer	Sénégal	1
	Tephritidae	Mangues	Mali - Inde – Sénégal – Pakistan – Vietnam	10
		Piment	Cambodge	
	Papaye	Brésil		
<i>Ceratitis cosyra</i>	Mangues Avocat	Mali Cameroun	2	
Thysanoptères	<i>Scirtothrips aurantii</i>	Aubergines	Afrique du Sud	2
Lépidoptères	<i>Neoleucinodes elegantalis</i>	Tamarillo	Colombie	1
	<i>Thaumatotibia leucotreta</i>	Avocat	Cameroun	1
	<i>Spodoptera litura</i>	Goyave	Sri Lanka	1
	<i>Spodoptera</i> sp.	<i>Sesbania grandiflora</i> Asperge	Thaïlande Pérou	2
Aleurodes	<i>Liriomyza</i> groupe <i>sativae trifolii</i>	Basilic	Cambodge	1
	<i>Bemisia tabaci</i>	Piment, herbe à poivre, coriandre longue, coriandre vietnamienne, tulsi, basilic, aubergine africaine, haricot, margousier, poivrier sauvage, étoile de Noël.	Sénégal - Vietnam - Thaïlande - Togo - Ouganda	19
Bactérie	<i>Ralstonia pseudosolanacearum</i>	Curcuma	Thaïlande	2
Nématode	<i>Meloidogyne enterolobii</i>	Liriope Gingembre	Costa Rica Guinée	2
Cochenilles	Cochenille blanche des agrumes	Limetier de Perse	Mexique	1

Interceptions à Orly

- 2 interceptions de mouches orientales des fruits *Bactrocera dorsalis* sur des mangues origine Mali,
- 3 interceptions de mouches des fruits *Anastrepha* sp. sur des mangues origine République dominicaine,

Bilan des suspicions

- 2 de scarabée japonais,
- 3 de chancre coloré du platane,
- 1 de capricorne asiatique.

Les inspections réalisées par le SRAL ou Fredon n'ont pas confirmé la présence de ces organismes de quarantaine.

COCHENILLE COTONNEUSE ASIATIQUE

Originaire du Japon, cet insecte est installé dans de nombreux pays d'Asie (Chine, Corée du sud, Inde, etc). Polyphage, il se nourrit d'arbres et d'arbustes à feuilles larges de différentes espèces ornementales ou fruitières (cognassier, noyer, pommier, agrumes).

Les infestations sont faciles à observer lorsque les femelles produisent des ovisacs caractéristiques : longs, repliés en boucles de plusieurs centimètres, semblables à du fil et suspendus aux rameaux. Les femelles adultes sont brun pâle, oblongues et mesurent jusqu'à sept millimètres de long et quatre millimètres de large. Les dégâts peuvent être sévères.

Ce ravageur a été détecté pour la première fois en Europe en 2017 en Italie (sur mûrier noir, érable, albizia, charme, liquidambar), puis en 2018 au Royaume-Uni (sur magnolia) et en 2019 en Croatie (sur albizia, érable, mûrier blanc). Cette année, il est signalé cette fois en Belgique sur des magnolias dans une pépinière de la province d'Anvers. Il n'est pas classé organisme de quarantaine pour l'UE.



Actualité réglementaire

AUTORISATIONS – RETRAITS – DEROGATIONS

Le tableau, ci-dessous, liste les nouvelles dérogations 120 jours depuis la dernière lettre.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du PPP	Substance active	Echéance
Olivier	maladie du feuillage	CURATIO	Polysulfure de calcium	13/12/2025
choux pommés	aleurodes	TEPPEKI	Flonicamide	18/11/2025
Artichaut	mildiou	PYGMALION	Phosphonates de potassium	03/12/2025
Voies ferrées	Ailante glanduleux	AILANTEX	Verticillium nonalfalfae (3 ml/sujet)	27/11/2025
fruits à pépins	Régulateur de croissance	HARVISTA 1,3 SC	1-méthylcyclopropène	20/11/2025
pépinières forestières	Maladies fongiques	BASAMID GRANULE	Dazomet	15/11/2025
pêcher,abricotier, framboisier	cicadelles	NEEMAZAL-T/S	Azadirachtine A	15/11/2025

EXPORTATION DE VEGETAUX

Dans un objectif de clarté et de facilitation des démarches, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIA AF) Île-de-France a procédé à la réorganisation et à la mise en forme de sa rubrique internet consacrée à l'exportation de végétaux et de produits végétaux.

Cette nouvelle version comprend désormais les sous-rubriques suivantes :

- la certification phytosanitaire à l'export,
- comment faire une demande de certificat phytosanitaire,
- TRACES-NT : plateforme européenne de gestion des certificats,
- inscription au registre des opérateurs professionnels,
- le certificat de pré-exportation (CPE),
- exportation de pommes de terre de consommation : exigences spécifiques,
- certificat grumes.

Retrouvez toutes les informations utiles, actualisées et accessibles plus facilement pour faciliter vos démarches à l'export via

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/exporter-des-vegetaux-ou-des-produits-vegetaux-r70.html>

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à :
sral-rungis.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

VARIETES VRTH

Un arrêté du 25 juillet 2025 (JO du 30/07/2025) stipule que lorsque la variété cultivée est une variété rendue tolérante aux herbicides, cette caractéristique devra être précisée par la mention « VRTH » dans le registre des pratiques agricoles, obligatoire et qui doit être conservé pendant cinq ans.

Il s'agit des variétés rendues résistantes par des techniques de mutagenèse aléatoire. Cela concerne essentiellement des variétés de tournesol tolérantes aux substances imazamox et tribénuron, pour lutter contre des flores difficiles (ambrosie, datura, liseron des haies, bidens, tournesols sauvages, xanthium, etc.).



Ambrosie dans du tournesol
(source BSV Bourgogne-Franche-Comté)

Actualité Ecophyto

APPEL A PROJETS TERRITORIALISATION ECOPHYTO (RAPPEL)

La DRIAAF lance pour la première fois un appel à projets régional d'accompagnement à la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030. Il vise à soutenir des initiatives locales d'intérêt collectif pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les projets attendus doivent s'inscrire dans les priorités de la stratégie Écophyto 2030 et de la planification écologique.

La DRIAAF souhaite promouvoir des initiatives multi-partenariales qui intègrent les dynamiques locales et favorisent une communication et une diffusion efficace des résultats. Cette année, la priorité est mise sur les alternatives afin de lutter contre les ravageurs et les adventices.

Les dossiers complets doivent être déposés avant le **30 septembre 2025**.

[Pour voir l'appel à projets](#)

Actualités Phyto
n° 188

La lettre d'information
phytosanitaire de la
DRIAAF Île-de-France

Directrice de la publication :
Mylène TESTUT-NEVES

Rédacteur :
Bertrand HUGUET - Elodie VANEL

DRIAAF Île-de-France
Service régional de l'alimentation
Préfecture de Paris et d'Île-de-
France
Le Ponant - 5 rue Leblanc
75911 PARIS Cedex 15

NOUS CONTACTER
Tél : 01 82 52 46 23
sral.draaf-ile-de-france@agriculture.
gouv.fr
www.driaaf.ile-de-france.
agriculture.gouv.fr


PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*